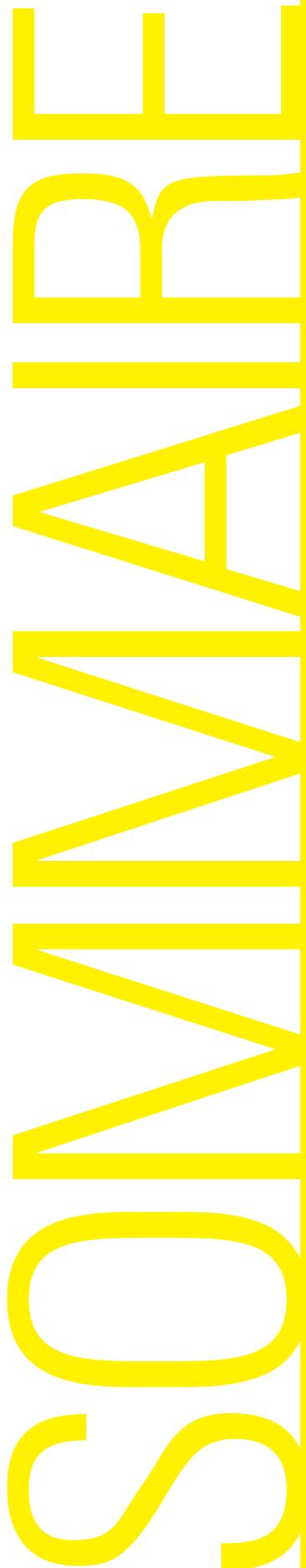




LES COMMUNS

et l'économie sociale et solidaire



INTRODUCTION

À travers ces quelques pages, nous vous invitons à découvrir les travaux de recherche du programme "Initiatives solidaires en communs" menés au sein de la ChairESS avec Pierre Sauvêtre. Vous y trouverez des extraits de ses travaux sur les communs sociaux, invitant à une reconnaissance mutuelle de l'ESS et des communs, ainsi qu'une réflexion pour un nouvel horizon politique de l'ESS.

Les premières pages, "Qu'est-ce que les communs?", réalisées grâce au soutien de l'Assemblée des communs, permettent d'appréhender cette notion.

À la fin de ce livret, l'association Interphaz vous conduira à la découverte des communs urbains.

1 / QU'EST-CE QUE LES COMMUNS ?

2 / ESS & COMMUNS SOCIAUX

3 / LES COMMUNS SOCIAUX

4 / LES COMMUNS URBAINS

// CRÉDITS



À lire



À aller voir



À écouter

1 / QU'EST-CE QUE LES COMMUNS ?

Vous gérez une ressource ?



Vous décidez des règles de gestion ?



Vous êtes une communauté ?



Vous prenez vos décisions vous-même ?



Alors vous êtes peut-être
un communs !

2 EXEMPLES

parmis tant d'autres



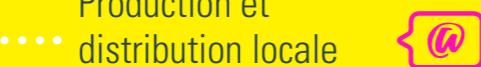
La Coroutine

Espace de coworking co-géré à Lille



Les Amap

Production et distribution locale de nourriture



DÉFINITION

- 1 / Un bien ou une ressource partagée
- 2 / Un régime de propriété particulier et original définissant les droits et les obligations.
- 3 / Une communauté qui partage la ressource et en prend soin.
- 4 / Un système de gouvernance garantissant la soutenabilité du commun

Propriété individuelle

Propriété publique

Faisceaux de droits

Les faisceaux de droits des communs offrent une grande diversité de combinaisons de droits entre le privé et le public

6 INGRÉDIENTS

pour le développement d'un commun libre

1 / Gouvernance

S'approprier le commun sans réduire l'initiative individuelle

2 / Contribution

Permettre la contribution à tous et sur le long terme

3 / Partage

Mutualiser l'expérience, favoriser sa réplication, sa diffusion

4 / Juridique

Quel choix juridique pour protéger la caractère "commun" ?

5 / Financement

Quelle logique de financement ?
Quelle redistribution ?

6 / Partenaires

Partenariats avec acteurs privés et/ou publics ? Comment ?

LES COMMUNS, ÇA EXISTE DEPUIS LONGTEMPS, NON ?

Antiquité

notion de "res communis"
(choses non-appropriables) à Rome

Moyen-âge

bois et prés communaux
gérés en commun

Fin 17^e siècle

enclosure (appropriation des terres)
révolution agricole puis industrielle

Jusqu'au 20^e siècle

expansion du libéralisme
"La tragédie des communs"
(biologiste Garrett Hardin, 1968)

Depuis les années 80

réémergence de la question
des communs

LE RENOUVEAU DES COMMUNS



⋮

Elinor Ostrom

Prix Nobel d'économie, ses travaux ont défini les conditions pour gouverner les communs, réfutant ainsi la "Tragédie des Communs" de Garrett Hardin



⋮

Stefano Rodota

Homme politique italien qui a présenté plusieurs projets de loi pour inscrire les communs dans la constitution italienne, suite au vote contre le projet Berlusconi de privatisation de la gestion de l'eau (2000)



⋮

Richard Stallman

Informaticien, Richard Stallman a lancé la révolution du logiciel libre avec la GPL et le Copyleft, face aux enclosures de la Propriété Intellectuelle.



⋮

Ada Colau

Maire de Barcelone depuis juin 2015 avec une liste "en commun". Fondatrice et porte parole de la Plateforme des victimes du crédit hypothécaires.

Émission :
Comme un Commun



Vidéo :
Des Communs et des Hommes

2 / ESS & COMMUNS SOCIAUX

L'économie sociale et solidaire (ESS) une longue **histoire en Europe**

Le mouvement d'initiatives citoyennes solidaires qui esquisse une alternative aux crises structurelles se rend visible dans des espaces de pratiques économiques emblématiques et différents :



dans le champ de la **consommation responsable** (circuit courts, énergies renouvelables, économie circulaire)



dans les processus de **mutualisation de ressources** (tiers lieux)



dans les dynamiques de l'**économie collaborative** ou des logiciels libres...

Ces pratiques posent des questions de fond en relation avec les diverses formes de "communs" (notamment à propos des formes de la propriété ou encore à propos de la gestion et la gouvernance des communs).

Elles créent des tensions et des besoins d'adaptation et/ou de transitions juridiques, politiques et culturelles.

CONVERGENCES ET INTÉRÊT COLLECTIF

Des travaux soulignent d'abord qu'il y a une convergence entre ESS et communs du point de vue des régimes de propriété. **Dans les deux cas, en effet, une distance est prise vis-à-vis du régime de la propriété privée stricto sensu.**

D'une part, pour l'ESS comme pour les communs, et à la différence de l'entreprise classique, les propriétaires des ressources de l'organisation ne sont pas les investisseurs.

D'autre part, il n'y a **pas de possession conjointe** entre les mêmes mains des droits de contrôle résiduel et des droits aux bénéfices résiduels.

L'ESS comme les communs ont ensuite pour finalité un intérêt collectif, mais qui n'est pas de toujours de même type :

il s'agit d'un intérêt mutuel du groupe des appropriateurs dans le cas des communs, cet intérêt mutuel se retrouve notamment dans les coopératives et les mutuelles mais il s'agit aussi d'un intérêt général social qui va au-delà des membres pour nombre d'associations et les entreprises solidaires d'utilité sociale.

Enfin, dans l'ESS comme dans les communs, l'activité se développe à travers la production de normes institutionnelles par les membres des organisations.

CHAIRE ESS

les initiatives économiques citoyennes "en communs" dans la région Hauts-de-France

Hypothèse

L'hypothèse d'une extension des communs : peut-on étendre la notion de communs à des activités économiques et sociales d'auto-organisation citoyenne du partage et de la collaboration ?

Cette recherche a été réalisée par Pierre Sauvêtre, Maître de Conférences en sociologie à Paris Nanterre, post-doctorant à la ChairESS en 2016.

Retrouvez les extraits et résultats de ses travaux dans les pages qui suivent.

CONTEXTE ET ÉTAT DE L'ART

Les entretiens exploratoires et les premières analyses de recherche de la ChairESS ont montré à cet égard, que les modes d'institution du commun (des échanges, du travail, de la valeur, voire de la propriété) n'opèrent pas seulement entre des utilisateurs d'une même ressource, mais entre des ensembles d'acteurs coordonnées sur un territoire, sur des terrains où les réseaux de l'économie sociale et solidaire jouent déjà un rôle important d'activation.

Il en ressort la notion de **"communs sociaux"**

Beaucoup de questions émergent : elle interroge en effet la viabilité de ces initiatives, les droits de propriété, d'usage et de transmission, la participation et l'autogestion et de manière plus générale la démocratie, mais aussi l'organisation du travail. Elle renouvelle aussi la question des rapports travail/activité.

Méthodologie de cette recherche : une étude de plusieurs structures de l'économie sociale et solidaire en Hauts-de-France

Lorsqu'on teste la **grille des communs d'Ostrom** sur les structures de l'économie sociale et solidaire, on s'aperçoit que certains éléments de la **définition des communs** se vérifient.



Mais ce qui est le plus intéressant, c'est qu'en cherchant à tester cette grille, de nouveaux éléments apparaissent qui déplacent et enrichissent la définition traditionnelle des communs.

Alors qu'Ostrom fait de la délimitation précise de la communauté un des indicateurs de la réussite d'un commun, dans les cas que je viens d'évoquer, la redéfinition du public-cible par les acteurs au cours de leurs pratiques fait partie de la définition des communs.

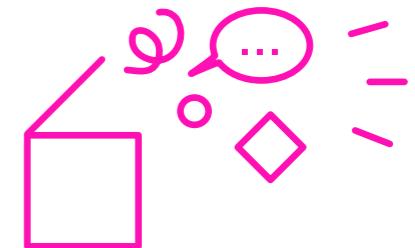
Prenons ensuite l'**élément central dans la définition des communs chez Ostrom de la gouvernance partagée**. Donc, dans ce cas-là, la gouvernance partagée est conditionnée par l'**égalité dans les conditions de travail : égalité des salaires et du temps de travail**.

Autre exemple, lorsqu'Ostrom évoque comme indicateur de réussite d'un commun la reconnaissance de celui-ci par les autorités gouvernementales extérieures, les acteurs insistent sur la **dimension du conflit** comme appartenant à la définition d'un commun.

Les structures de l'ESS se trouvent en effet en interaction directe avec les collectivités publiques, et il faut parfois entrer dans un rapport de force pour imposer une pratique d'auto-organisation.

...
ex.

Le caractère collectif de la propriété dans les deux SCIC que nous avons étudié ou la gouvernance partagée dans le cas de l'association *À Petits pas*.



...
ex.

Dans le cas de l'association de co-working à Calais, a priori destinée à des travailleurs indépendants, une dame SDF a pu être accueillie pour laver son linge ; dans l'association ARPE, des migrants sans papiers ont pu également être accueillis.

...
ex.

Dans le cas d'*À Petits Pas*, les acteurs expliquent bien que l'égale capacité de décision entre les salariés de l'association est possible parce qu'il n'y a pas de hiérarchie entre eux, et parce que tous ont une connaissance équivalente du fonctionnement de l'association et de ses finalités qui les rend apte à prendre une décision au nom de tous les autres sans nécessairement leur en référer. Or cela est possible aussi parce que la démarche de travail est collective, parce qu'il y a une communication des salariés sur leur tâche respective, parce que la rotation sur les tâches n'est pas exclue. Tout cela étant permis par l'égalité dans les conditions de travail – égalité des salaires et du temps de travail. S'il y avait un déséquilibre de ce point de vue, il se retrouverait au niveau de la gouvernance.



3 / LES COMMUNS SOCIAUX

Des différences avec la définition "traditionnelle" des communs peuvent émerger aussi si on se place du point de vue du cadre théorique proposé par Ostrom. Celui-ci reste influencé par l'économie standard et une vision utilitariste au sens où **les communs sont de mise là où le marché et l'Etat ont échoué**.

Or la **formation d'un intérêt commun entre les parties prenantes** qui va à l'encontre des intérêts individuels – celui du consommateur qui veut acheter moins cher, celui du producteur qui veut vendre plus cher – va à l'encontre d'un commun qui ne devrait s'imposer que **là où il permet la satisfaction optimale de l'intérêt des uns et des autres**.



Dans la vie sociale, la redéfinition du **public-cible**, l'égalité des **conditions de travail**, le **conflit** ou la **formation d'un intérêt commun** apparaissent comme des conditions nécessaires pour qu'il y ait un commun.

11 CRITÈRES DES COMMUNS SOCIAUX

1 / Organisation

Organisation de différentes prenantes d'une même structure ou de plusieurs structures

2 / Gouvernance

Gouvernance partagée (co-participation, co-délibération, co-décision)

3 / Ressources

Mise en commun de ressources (financières, matérielles, sociales, cognitives)

4 / Territorialisation

Territorialisation = production du territoire comme espace de liaison de ses habitant.es

5 / Intérêt commun

Formation d'un intérêt commun dépassant les intérêts particuliers en s'appuyant sur la gouvernance démocratique

6 / Inter-coopération

Inter-coopération (cas où un commun social est formé par plusieurs structures)

7 / Egalité

Egalité des conditions de travail

8 / Citoyenneté

Citoyenneté économique active (sociétariat, participation à l'investissement, finance solidaire, crowd-founding)

9 / Public-cible

Redéfinition du public-cible au cours des pratiques

10 / Conflits

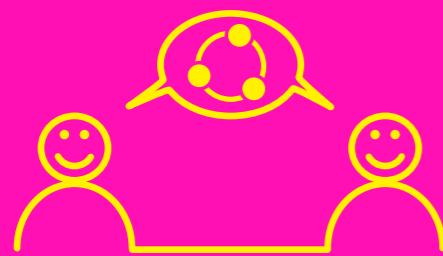
Conflit avec les autorités gouvernementales

11 / Politisation

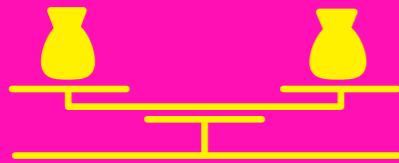
Développement d'un espace de citoyenneté et de politisation

DÉFINITION D'UN COMMUN SOCIAL

Différentes parties prenantes qui interagissent et s'organisent en se dotant d'une structure de gouvernance partagée, donc non soumise à un pouvoir bureaucratique, mettent en commun un certain nombre de ressources (financières, matérielles, sociales, cognitives) en vue de la réalisation d'une finalité issue d'une délibération commune sur un territoire déterminé, dépassant les intérêts particuliers de chacun



Ils "démarchandisent" pour partie leurs activités économiques en fixant par des règles l'organisation de la propriété, de la production, de l'exercice du pouvoir et du partage des richesses.



NOUVEL HORIZON POLITIQUE POUR L'ESS ?

Quelle peut-être l'intérêt d'une réflexion sur les communs sociaux ?

En quoi ce concept, s'il est opératoire, est-il à même de refonder le projet politique de l'ESS ?

Quelles valeur ajoutée apporte-t-il par rapport à la notion déjà bien établie dans la théorie et la pratique d'économie sociale et solidaire ?

L'ESS permet de spécifier l'idée de communs sociaux en confrontant le modèle des communs à l'ESS : il y a de nouveaux éléments qui apparaissent, elle permet de redéfinir un type de commun spécifique.

Les communs sociaux doivent permettre une **intégration accrue des différentes actions de l'économie sociale et solidaire**. Par la **rencontre, le dialogue, la mise en place de règles communes** et l'intégration à des projets communs, on parvient à une plus grande socialisation de l'économie qui diminue l'insertion des mécanismes de marché, c'est-à-dire, en particulier, par la réalisation de profit par certains acteurs au détriment d'autres.

Cette socialisation de l'économie, elle doit être génératrice d'une **souveraineté économique** plus grande sur le territoire qui favorise la création d'emplois et l'insertion.

Les indicateurs traditionnels de l'ESS (lucrativité limitée, utilité sociale, gouvernance démocratique) sont insuffisants parce qu'ils peuvent valoir pour différentes structures sans lien les unes avec les autres. Il faut donc un horizon et un ensemble de pratiques et de dispositifs capable de valoir pour l'ESS comme **mouvement collectif**, non pas donc comme une série d'objectifs que chacun pourrait atteindre pour son propre compte, mais comme un projet commun qui ne peut exister que par la convergence autour de lui des uns et des autres. C'est cela que permet l'idée des communs sociaux.

Il y a enfin une valeur ajoutée liée aux effets de **politisation sur un territoire** qui sont produits par la reconnaissance, l'attrait que peuvent susciter les nouvelles valeurs des communs. Les communs portent les valeurs de plus de souveraineté, de puissance, d'égalité nées de la participation, de la contribution, de l'activité des uns et des autres qui donnent sens à l'agir économique autant qu'à l'engagement citoyen.¹

1-Pierre Sauvêtre, communiqué avril 2016
Les communs sociaux : refonder politiquement l'ESS

L'ESS ET LES COMMUNS URBAINS

Comme évoqué dans l'intitulé précédent, il convient de conserver et d'insister sur la notion de territoire lorsqu'on parle des Communs.

Le "territoire" renvoie tant à l'identité qu'à l'usage qu'on en fait.

Parler de "territoire" reconnaît dès lors la place de chacun comme acteur à part entière.



Aujourd'hui, près de 60 % de la population mondiale vit en ville, le "territoire" est donc principalement urbain.

À ce titre, évoquer la relation aux communs urbains et les mobilisations sur le faire la ville sont un pan considérable du travail à réaliser tant sur l'appropriation du concept de "communs" que sur les transformations sociales visées par ce mouvement.

4 / LES COMMUNS URBAINS QUELLE DÉFINITION ?

La ville est peu à peu perçue comme une **ressource partagée**, non pas seulement entre les acteurs privés et publics, mais aussi en y associant les citoyen·nes, qui ont l'usage et l'expérience de la ville.

Cet usage de la ville reconfigure la propriété-même de la ville. Dans cette mesure, l'espace urbain et notamment l'espace public urbain dans ses transformations d'usage révèle une pratique qui semble relever des communs.

L'expression de commun urbain interroge d'ailleurs sur la réappropriation généralisée de l'espace public qui passe par des pratiques spatiales inédites.

Les exemples en Europe se multiplient, notamment dans des lieux émergents, comme les friches. **Berlin** en constitue un énorme vivier, sans oublier les **Laboratoires madrilènes** ou encore barcelonais.

Ces expérimentations ne se développent pas sans percuter les modes d'organisation et de représentations sociales qui président à la structuration de l'espace public, dans sa portée politique.

Elles ne se contentent pas de les bousculer mais sont aussi, potentiellement, à l'origine de la constitution d'un, ou de plusieurs, espace·s public·s autonome·s (Habermas, 1990).

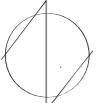
[@] Démocratiser, renforcer le discours et développer des outils **construits et partagés**, notamment juridiques constitue un autre axe de travail, où chacun a un rôle à jouer.

Cette réflexion propre aux espaces publics se retrouve également dans les travaux d'**Interphaz**, notamment dans le cadre du programme **CREA'CIT**.

Les communs urbains :
entre occupation et appropriation



Livret réalisé par

NONAME  GRAPHISME

La ChairESS

vise à encourager et à valoriser les travaux, les pratiques, les recherches et les formations en économie sociale et solidaire lorsque celle-ci se met en quête de territoires plus soutenables. Pionnière en France, la ChairESS est la seule à être à la fois interuniversitaire et interdisciplinaire ainsi qu'à avoir associé acteurs, collectivités territoriales et enseignants-chercheurs universitaires dès la conception du projet. Par ce regroupement de compétences académiques, économiques et citoyennes, la chaire aspire à devenir un pôle d'excellence régional en matière de recherche en économie sociale et solidaire, tout en construisant un dialogue permanent avec d'autres expériences en France et à l'international.

Les travaux de la ChairESS se développent selon deux axes centraux d'action :

- la Formation
- la Recherche et sa valorisation.

Pour en savoir plus 

L'Assemblée des communs

est un réseau d'individus qui s'intéressent aux pratiques collaboratives et aux initiatives collectives qu'on appelle « les communs ». L'accueil des élans contributifs, la confiance et la transparence sont au cœur des réunions plénières et des ateliers librement organisés. Il y est répertorié les communs, construit un espace de rencontres et d'échanges, proposé de l'aide et accompagné l'émergence des communs... L'assemblée c'est aussi un groupe Facebook et un chat pour dialoguer, des listes mails pour s'informer, un Loomio pour voter, un kanban pour organiser les tâches...

Pour en savoir plus 

L'histoire de l'Assemblée des Communs de Lille 

Histoire de la Chambre des Communs de Lille 

Les présentations produites 

Des débats sur l'économie des Communs 

L'association Interphaz

Association d'éducation populaire qui travaille à la jonction entre culture/ participation et urbanisme. Elle promeut des outils ludiques qui incitent à faire réfléchir, à questionner et souhaite susciter des interrogations, des doutes pour mieux inviter à agir. La place de l'engagement est centrale et nombre de nos projets sont portés dans cette logique :

- cartes participatives, séminaires et conférences, festivals, ateliers et formations.

Interphaz a également créé une exposition *Le point commun** sur les communs. Conçue comme un processus l'exposition souhaite tourner dans un maximum de territoires pour s'enrichir de remarques et contributions.

Pour contribuer 

Pour en savoir plus 